



ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL POUR LA CREATION DE LIEUX RESSOURCES POUR L'ENTREPRENARIAT A VELO

APPEL A CANDIDATURES PHASE 2 – 15 juillet 2022 – 31 octobre 2022

Pourquoi cet appel ?

Les villes sont confrontées à trois défis pour leur devenir : réduire la pollution et les nuisances, pour des villes respirables ; augmenter et renouveler les services de proximité pour des villes conviviales ; repenser l'emploi et l'activité pour des villes inclusives et apprenantes.

Ma Cycloentreprise apporte sa contribution en soutenant, à hauteur de 50 000 euros, l'implantation de tiers-lieux porteurs de solutions à ces trois défis par le vélo et par de nouveaux modèles économiques plus solidaires et favorisant l'emploi durable. Cette contribution se fait à travers du conseil et de l'accompagnement de ces projets grâce aux Boîtes à Vélo-France et au collectif Cafévélo.

Qu'est-ce qui est proposé en PHASE 2 ?

L'appel à candidature *Lieux-Ressources pour l'entrepreneuriat à vélo* a prévu dès son lancement en mars 2021 deux phases. En phase 1, deux types d'accompagnement étaient proposés. L'un de maturation dit « starter » et l'autre « d'étude opérationnelle » pour des projets matures. Neuf projets ont bénéficié d'un accompagnement « starter » entre juin 2021 et mars 2022.

La PHASE 2 est entièrement et exclusivement consacrée à l'accompagnement opérationnel pour ouvrir des lieux. **L'enveloppe budgétaire** permettra **d'accompagner 3 projets** (soit environ 10 à 13 jours d'étude d'architecte et de juriste).

L'appel s'étend du 15 juillet 2022 jusqu'au 31 octobre 2022 et se déroulera en deux temps.

1^{er} TEMPS - 15 juillet au 29 septembre 2022. Appel restreint

L'appel à projet est d'abord réservé aux 9 projets accompagnés en phase 1, qui pourront présenter leur dossier de lieu (cf. 2).

S'il ne se trouve pas trois de ces projets en mesure d'en bénéficier, l'appel à candidature sera élargi.

2nd TEMPS – 3 octobre au 31 octobre 2022. Appel ouvert

Si un financement est disponible à l'issue du 1^{er} temps, l'appel sera ouvert aux candidatures extérieures et tous les projets seront en compétition (y compris ceux de la phase 1) jusqu'au 31 octobre 2022.

1. LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Il portera sur **deux domaines permettant de rendre opérationnel le lieu-ressources** :

- 1) Rendre exploitable le bâti : **étude des besoins et programmation architecturale** (travaux d'aménagement et de mise en sécurité)
- 2) **Lever d'éventuels obstacles juridiques** sur la gestion ou l'acquisition du lieu (convention d'occupation, ERP, Bail commercial).

Ce conseil est assuré par le collectif pluridisciplinaire Cafévélo (cafevelo.org) à travers une série de rendez-vous avec l'équipe projet.

Ces rendez-vous seront organisés selon un calendrier permettant de répondre aux questions soulevées par l'aménagement du lieu et d'aboutir sur environ 3 mois à 4 mois (du 30 novembre 2022 à avril-mai 2023).



2. CRITERES D'ELIGIBILITE ET SELECTION DES PROJETS

Un projet éligible est un projet :

- **Porté par un collectif d'entrepreneurs -euses à vélo**, porté par au moins deux personnes **morales**¹, dont au moins une entreprise ayant le vélo comme moyen principal de mobilité professionnelle qui a projet économiquement viable et une gouvernance opérationnelle et dont le Domaine d'Activité Stratégique (D.A.S) du collectif utilise le vélo comme moyen de mobilité principal.
L'éligibilité du collectif reste à l'appréciation du jury souverain (déjà évalué pour la phase 1).
- **Disposant d'un lieu destiné à offrir des ressources pour les entreprises à vélo** du territoire proche (stockage, laboratoire alimentaire, stationnement, maintenance mécanique, espace café et de travail, réunion, liste non exhaustive).
Preuve à fournir : accord de mise à disposition ou de bail précaire par une collectivité ou un bailleur, bail signé ou en cours de signature, compromis de vente signé ou en cours de signature ;
- **Qui a la capacité financière pour** :
 - o réaliser d'éventuels travaux d'aménagement,
 - o équiper et ouvrir le lieu aux utilisateurs au terme de notre accompagnement.**Preuve à fournir** : extrait de compte en banque ou accord de prêt bancaire au nom du porteur du projet ou du collectif.

Critères de sélection :

Les projets **éligibles** seront sélectionnés en fonction de leur consistance et de leur maturité (équipe constituée, une gouvernance éprouvée, un activité économique viable), de la place faite à la création d'emplois et à l'insertion professionnelle et également de leur pertinence vis-à-vis des besoins identifiés du territoire.

Les projets incluant une démarche éco-responsable et/ou entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et/ou soucieux d'inclusion sociale, seront regardés *avec une attention particulière*.

3. MODALITE D'EVALUATION des projets

L'appel restreint sera évalué sur un court descriptif et les pièces fournies (cf. ci-dessus éligibilité)

L'appel ouvert sera évalué :

- sur dossier et par un entretien pour les nouveaux projets
- comme pour l'appel restreint (ci-dessus) pour les projets issus de la phase 1.

¹ Toutes les formes juridiques de structure (hors secteur public) dès lors qu'elles ont leur siège sur le territoire d'implantation du lieu, sont admises à concourir. Les collectivités et autres organismes publics peuvent être partenaires du projet mais ne peuvent bénéficier directement de la prestation.



COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

1^{er} TEMPS - 15 juillet au 29 septembre 2022. Appel restreint, réservé aux projets accompagnés en phase 1.

Le dossier libre (3 pages max, format .doc ou .pdf) doit indiquer l'adresse et décrire les caractéristiques du lieu (avec lien géolocalisation, photos et plans si possible) et fournir en annexe les pièces demandées (cf. critères éligibilités). Il est à envoyer à l'adresse ami-lieux-ressources@macycloentreprise.fr.

2nd TEMPS – 3 octobre au 31 octobre 2022. Appel ouvert seulement si financements disponibles

Rendez-vous sur la [page appel à candidature du site Ma Cycloentreprise](#) pour vérifier l'ouverture de l'appel. Si c'est le cas, le dossier de candidature sera également téléchargeable en bas de page.

Pour les nouveaux projets à l'appel « phase 2 ouvert » remplissez le dossier de candidature qui comprend les rubriques suivantes :

1. Identité des personnes morale porteuses du projet adresse, siret
2. La commune et le territoire concernés (caractéristiques principales, 10 lignes)
3. Le lieu (adresse, photos et plans et pièces listées dans les critères éligibilité)
4. Les acteurs du projet : équipe et son organisation (association, collectif, individus entrepreneurs, bénévoles...);
5. La genèse du projet et ses valeurs (5 lignes)
6. Les objectifs et le contenu du projet entrepreneurial à vélo (activités), leur adéquation aux besoins identifiés du territoires, le plan d'emploi(s) et le lien avec des dispositifs d'insertion professionnelle (1 page maximum)
7. Le plan d'affaires ou modèle économique des activités proposées (planification financières, évaluation des risques) (1/2 page)
8. Les alliés et soutiens déjà acquis au projet : lister les personnes physiques et morales (avec un contact précis pour ces dernières, 1 ligne par soutien) et les lettres d'engagement à l'appui.

NB : Projets nouveaux, vous pouvez préparer à l'avance vos réponses en suivant les rubriques ci-dessus.

Procédure de candidature :

Envoyer les dossiers complétés avant la date limite à : ami-lieux-ressources@macycloentreprise.fr

Délai de réponses à votre candidature :

Les candidats à un soutien seront recontactés sous une à deux semaines après la date limite de candidature de chaque appel.

NB : chers candidats, en cas de sélection prévoyez plusieurs disponibilités dans les semaines qui suivent les dates limites de dépôt (29 septembre et 31 octobre) pour des rencontres ou entretien d'évaluation avec les responsables du programme.

Pour toute information complémentaire écrire à l'adresse ci-dessus à partir du 1^{er} septembre.

A vos projets et à très bientôt... !